



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Air France

Question écrite n° 2926

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la fermeture de la ligne Strasbourg-Roissy-Charles de Gaulle par Air France. Outre le fait que la suppression de cette ligne risque de priver petit à petit Strasbourg de la présence durable d'une compagnie française et de la desserte de Roissy et de ses destinations internationales, la fermeture de la ligne est de nature à donner à l'ensemble des pays européens le signe d'un abandon de la capitale européenne par une compagnie dont l'État français est actionnaire à hauteur de 16 %.

Texte de la réponse

Dans le contexte des difficultés que connaît Air France et qui affectent particulièrement son activité court et moyencourrier, l'entreprise a été amenée à réorganiser son réseau. Elle a mis en place un plan de redressement, le Plan Transform 2015, afin de retrouver une compétitivité qui puisse assurer sa pérennité. La ligne Strasbourg/ParisCharles de Gaulle s'avère particulièrement déficitaire. Elle est en effet fortement concurrencée par le service ferroviaire offert sur cette liaison, la ligne à grande vitesse Paris-Strasbourg. L'annonce de la fermeture a provoqué une émotion légitime des acteurs locaux. Le Gouvernement a également à coeur de renforcer la vocation européenne de Strasbourg, capitale qui accueille le Parlement européen et la Cour européenne des droits de l'homme. Il est nécessaire d'assurer des liaisons internationales pour asseoir la position de Strasbourg comme capitale européenne. Le ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche est donc intervenu auprès du Président d'Air France pour éviter la fermeture immédiate de la ligne Strasbourg/ParisCharles de Gaulle. Elle sera maintenue encore quelques mois. Par ailleurs, le Président directeur général d'Air France, M. de Juniac, a assuré que l'accord avec la SNCF conduirait ensuite à une grande qualité de service pour les passagers car ils voyageront en première classe. Une quatrième fréquence quotidienne ferroviaire est également attendue, permettant d'offrir un service comparable à l'actuelle liaison aérienne. Les horaires seront fixes afin d'optimiser les possibilités de correspondance. Audelà, l'enjeu est celui de l'avenir de l'aéroport de Strasbourg et de sa compétitivité. Il est fondamental de rechercher tous les développements possibles qui lui permettront de jouer pleinement son rôle d'acteur de l'économie locale et régionale et de pourvoyeur d'emplois. Un certain nombre de nouvelles lignes aériennes ont été ouvertes récemment depuis cette plateforme, notamment par Air France, suite à la baisse de la taxe d'aéroport. Les services du ministère chargé des transports accompagnent la société aéroportuaire qui gère l'aéroport de Strasbourg dans cette démarche.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2926

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4688

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1972